

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE NEOUX

Délibération 2024/33

### DETERMINANT LES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE (délibération sur les ratios)

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 10	- Exprimés : 8
- Présents : 6	- Pour : 8
- Représentés : 2	- Contre : 0
- Votants : 8	- Abstention : 0

Date de la convocation : 24/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente-et-un du mois d'octobre, à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Pascal Mérigot

Présents : CHAZAL Michel, FOURNET Denis, MERIGOT Pascal, MUNNÉ Sylvie, VAISSET Frédéric, MILLET Sandra,

Absents : FONTY Eric

Excusés : MERIGOT Sylvie

Pouvoirs : MOREIRA CARNEIRO Emilie à MUNNE Sylvie ; LANNEAU Guy à MERIGOT Pascal

Secrétaire de Séance : MILLET Sandra

\*\*\*\*\*

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L522-27,

Vu l'avis des membres du Comité Technique réunis le 4 JUILLET 2024,

Vu le tableau des effectifs,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L522-27 du Code général de la fonction publique, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade, comme suit : 100% pour tous les grades existants sur le tableau des effectifs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (le Conseil syndical) adopte à l'unanimité les taux proposés pour la procédure d'avancement de grade.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme



Le Maire,  
Pascal MERIGOT